

Question présentée par le député :

M. Pierre Weiss

Date de dépôt : 19 novembre 2010

Question écrite

Est-ce un exemple de « Pratiques citoyennes » que de supprimer le Grand Conseil ?

La cinquième édition de la brochure « Pratiques citoyennes », qui vient de paraître, frappe par un oubli étonnant que ne compense pas une présence curieuse.

Il était en effet de tradition de permettre au conseiller d'Etat, chef du DIP, de rédiger un avant-propos pour ce qu'en d'autres temps on aurait qualifié de manuel d'instruction civique. Comme il était de tradition de demander au président de la commission de l'enseignement (devenu depuis lors de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport) de la préfacer.

Or, surprise, la dernière édition a fait l'impasse sur cette dernière tradition. Des contraintes éditoriales en sont-elles responsables ? Cela ne semble pas être le cas.

Il faut plutôt y voir un choix éditorial qui a amené les auteurs de la brochure à faire fi de la tradition pour préférer la présence d'une préface rédigée par un membre de l'assemblée constituante.

Cette décision a-t-elle été soumise au chef du DIP ? Est-elle le signe avant-coureur d'une durée de vie de cette brochure liée à celle de l'assemblée constituante, soit 2012 ?

La réponse du conseil d'Etat permettra, on ose l'espérer, de lever le doute sur le mépris dans lequel est tenu le Grand Conseil par les auteurs de la brochure.